

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 juillet 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE AU SUJET DE LA LOCATION DE BUREAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) a proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. La présidence avait certaines réserves à faire au sujet des dispositions de cette motion. J'estimais que le libellé de la motion portait une accusation à mots couverts. J'ai déjà signalé à la Chambre ma principale réserve au sujet de l'article 43 du Règlement, c'est-à-dire que le recours au Règlement doit être examiné avec prudence par les députés car le gouvernement n'a aucune chance de répondre aux accusations et aux déclarations faites en vertu de cet article, puisque nous devons demander immédiatement le consentement unanime de la Chambre. Voilà pourquoi, nous devons nous abstenir d'étendre l'utilisation de l'article 43 du Règlement. J'ai toujours estimé que, dans une certaine mesure au moins, on utilisait indûment le Règlement et compte tenu de cela, j'ai cru bon d'examiner la motion du député. Le député ayant apporté plus tard certains éclaircissements à ce sujet en posant des questions, il n'y aurait maintenant aucun inconvénient à ce que je demande simplement si la Chambre accorde son consentement unanime.

[Français]

J'ai fait allusion à la motion proposée hier par l'honorable député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, et je demande à la Chambre s'il y a consentement unanime.

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion du député ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND AVEC LES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DES CHEMINS DE FER—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE—LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPEL DU PARLEMENT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail mais, en son absence, je l'adresserai au premier ministre suppléant: Toutefois, qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que nous avons le droit d'attendre du ministre du Travail qu'il soit présent pour rendre compte de la situation ouvrière actuelle. Vu l'échec des efforts de la Commission de conciliation pour trouver avec les chemins de fer et les syndicats du personnel sédentaire une base commune de négociation, le premier ministre suppléant nous dirait-il quelle initiative le gouvernement entend prendre pour prévenir la grève?

• (1110)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, aucune décision définitive n'a encore été prise. Nous espérons toujours que la procédure normale amènera un règlement.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre suppléant si l'absence, ce matin, du ministre du Travail signifie qu'il est enfin disposé à intervenir personnellement pour aider à régler ce conflit?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je remercie de député de reconnaître que les ministres peuvent avoir des raisons de s'absenter de la Chambre pour s'occuper des affaires publiques. Je ne suis pas certain que le ministre du Travail soit engagé dans cette activité, mais en tout cas, il déploie tous les efforts possibles pour aboutir à une solution.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire s'il a l'intention de rappeler le Parlement advenant une grève qui paraît maintenant imminente?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député comprendra qu'une question énoncée en ces termes est hypothétique. Il va sans dire que j'en reconnais l'importance.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail vient juste d'arriver. Avec l'indulgence de la Chambre il pourrait peut-être nous mettre au courant de ce qu'il pense de l'échec de la Commission de conciliation à trouver une base d'entente au différend qui oppose les chemins de fer au syndicat du personnel sédentaire et nous dire s'il est maintenant prêt à intervenir lui-même?